

Un transfert au prix fort... pour les salariés !

Le monde du football vient de clore son « mercato ». Cette période de transhumance financière qui voit des joueurs changer de club, parfois à contrecœur, quand ils sont un enjeu économique loin des destinées sportives.

Certains de nos professionnels sont en train de vivre le même sort. Puisque la direction de France Télévisions veut les transférer sans leur aval à France TV Studio, ce sont les salariés qui vont le payer au prix fort.

Un simple transfert d'actifs, avec en prime plus de 80 salariés, et tout cela pour ne plus assurer la gestion directe d'émissions historiques : « Thalassa », « Télématin », « Passage des Arts », « Des Racines et des Ailes », « Des Chiffres et des Lettres » et « Faut pas Rêver » ...

Ces programmes emblématiques du service public seront donc produits par la filiale France TV Studio, mais avec quelles garanties ? Le document qui décrit l'opération et que les élus ont pu consulter après la victoire en justice des instances, reste bien flou sur les conditions de ces transferts.

La pérennité des emplois n'est pas assurée, le recours prioritaire à la Fabrique pour la production des émissions n'est pas suffisamment étayé... On constate également une faille dans la démonstration. Il sera permis de faire appel à

du personnel France Télévisions pour animer telle ou telle émission !

Alors pourquoi transférer des salariés qui pourraient tout à fait garder les contrats les liant à la maison mère ? Est-ce que les nouvelles têtes de pont de « Télématin » vont toutes être affiliées à France TV Studio même si elles travaillent pour d'autres émissions du groupe ?

Trop de questions sans réponse.

C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre revendication première : les salariés concernés doivent conserver leurs contrats France Télévisions pour être totalement protégés, notamment d'un éventuel arrêt des émissions auxquelles ils collaborent.

La présidente fait un choix politique dangereux en transférant ces salariés. Notre vision du service public, telle que nous l'avons présentée devant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, est fondée sur la nécessaire exemplarité dans la défense des salariés et des contenus.

Ce projet met clairement en péril l'égalité de traitement entre salariés ; comme un service public à deux vitesses, avec une seule variable d'ajustement : nous !

Paris, le 3 septembre 2021